

Professionnels de santé

Les
bons réflexes
pour
votre sécurité



© MISG/DICOM - 02-2017 - © Fotolia.com

Réagissez à l'agression

De quelle violence parle-t-on ?

Un acte de violence recouvre toute parole, menace, tout recours à la force physique afin de porter atteinte :

- à l'intégrité physique et/ou psychique d'une personne ;
- à des biens et/ou au bon fonctionnement du service.

L'infraction peut être :

- un crime ou sa tentative (homicide, viol, vol à main armée...);
- un délit ou sa tentative (vol, escroquerie, violence, harcèlement, dégradation...);
- une contravention (insulte, menace...).

Le préjudice peut être :

- physique ou psychique (blessure et, de manière générale, toute atteinte à la santé, à l'intégrité physique ou mentale d'une personne) ;
- moral (préjudice non économique et non matériel subi par la victime) ;
- matériel (dégât et dégradation matériels, véhicule brûlé, vêtement déchiré, lunettes détériorées...).

Quelle conduite tenir ?

En cas de tension grandissante avec un patient ou d'agression verbale, évitez toute réaction forte, gardez votre calme et votre sang-froid. N'opposez de résistance que pour vous protéger des violences physiques. Ne menacez pas de poursuites judiciaires. Ne cherchez pas à vous enfermer avec l'agresseur même afin de parlementer.

Si vous êtes victime d'une agression violente menaçant votre intégrité physique, n'opposez de résistance qu'en dernier recours. En cas de tentative de vol, ne soyez pas un obstacle pour le délinquant et ne vous opposez pas à sa fuite. Votre intégrité physique est plus importante que vos biens.

Donnez ou faites donner l'alerte en appelant le 17 ou le 112 pour les situations d'urgence.

Il est très important **de bien observer** l'agresseur afin de **donner un maximum de renseignements** pour l'enquête.

Dans l'attente de l'arrivée des secours et/ou des autorités, préservez les lieux et les empreintes (traces ou indices) que l'agresseur a pu laisser, en ne touchant à rien.